SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE VICTOR HUGO (R.D.150)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté préfectoral n°8621T000112 du 27 avril 2021 de la préfecture de la Vienne,

CONSIDERANT qu'une livraison d'un engin de chantier doit être effectuée rue Victor Hugo par la société Chantiers Modernes Construction – 3 rue Ernest Flammarion – ZAC du Petit Le Roy – 94550 Chevilly Larue, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Victor Hugo** à compter du **10 juillet 2023** à **9 heures** jusqu'au **12 juillet 2023** à **8 heures** et du **17 juillet 2023** à **9 heures** jusqu'au **18 juillet 2023** à **8 heures :**

- **Rue barrée ponctuellement** entre 22 heures et 5 heures sur le tronçon compris entre les n°s82 et 83,
- **Neutralisation de cinq places de stationnement côté impair** au droit du n°1,
- **Neutralisation de quatre places de stationnement côté pair** face au n°1,
- **Neutralisation de la circulation côté pair** au droit du n°82 : **la circulation alternée** sera gérée par homme trafic avec piquets K10.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée de la livraison.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
- Société Chantiers Modernes Construction – 3 rue Ernest Flammarion – ZAC du Petit Le Roy – 94550 Chevilly Larue.

FAIT EN MAIRIE, LE 04 JUIL. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE
05 JUIL. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon